

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 14-févr.-2014

Date de révision 24-déc.-2021

Numéro de révision 5

1. Identification

Nom du produit **Terrific Broth**

BP2468-2; BP2468-10; BP2468-10P1; BP2468-100; BP2468-500 Cat No.:

Synonymes Nutrient Broth; Tryptic Soy Broth; Lactose Broth

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Fabricant

Fisher Scientific Company One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410

Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887

CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Non classé en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS / 2015-17)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|-----------------------|------------|------------|
| Yeast, ext. | 8013-01-2 | 47.24 |
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | 24.61 |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | 23.62 |

Potassium dihydrogen phosphate 7778-77-0 4.53

4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Rincer la peau à l'eau. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Si la

victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Ingestion NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La substance est ininflammable; utiliser l'agent le plus approprié pour éteindre l'incendie

environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Méthode -Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures
Inférieure
Sensibilité aux chocs
Sensibilité aux décharges
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

électrostatiques

Dangers spécifiques du produit

Une substance non combustible ne brûle pas par elle-même, mais elle peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des vapeurs corrosives ou toxiques.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
0 1 0 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Précautions environnementales Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate.

ronnementales Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation

adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

Entreposage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières

incompatibles. Aucun connu.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Ce produit ne contient aucunes substances dangereuses avec des limites d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifique à la région.

Mesures techniques

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | Commentaires à gants |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| Caoutchouc naturel | Voir les recommandations du | - | Protection contre les |
| Caoutchouc nitrile | fabricant | | éclaboussures seulement |
| Néoprène | | | |
| PVC | | | |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueSolide Poudre **Aspect**Blanc cassé

Terrific Broth

Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible Point d'éclair

Taux d'évaporation Non applicable Non applicable Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Aucune donnée disponible Supérieures **Inférieure** Aucune donnée disponible Pression de vapeur Non applicable

Densité de vapeur Densité Solubilité

Coefficient de partage octanol: eau Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Excès de chaleur.

Aucun connu Matières incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

| Composant | DL50 orale | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Dipotassium phosphate | 8 g/kg (rat) | LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit) | Non inscrit(e) |
| Potassium dihydrogen phosphate | LD50 = 3200 mg/kg (Rat) | >4640 mg/kg (Rabbit) | LC50 > 0.83 mg/L (Rat) 4 h |

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Sensibilisation

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

Aucun renseignement disponible

cancérogène.

No. CAS CIRC NTP ACGIH OSHA Composant Mexique

Terrific Broth

| Yeast, ext. | 8013-01-2 | Non inscrit(e) |
|--------------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | Non inscrit(e) |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | Non inscrit(e) |
| Potassium dihydrogen phosphate | 7778-77-0 | Non inscrit(e) |

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

.

Persistance et dégradabilité

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Les entités

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDG/IMONon réglementé

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

| Composant | No. CAS | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | EINECS | ELINCS | NLP |
|--------------------------------|------------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Yeast, ext. | 8013-01-2 | X | - | Х | ACTIVE | 232-387-9 | - | - |
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | Х | - | Х | ACTIVE | 231-834-5 | - | - |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | - | - | - | - | 293-428-4 | - | - |
| Potassium dihydrogen phosphate | 7778-77-0 | Х | - | Х | ACTIVE | 231-913-4 | - | - |

| Composant | No. CAS | IECSC | KECL | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|--------------------------------|------------|-------|-----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Yeast, ext. | 8013-01-2 | Х | KE-05-135 | - | - | X | Х | Х | Х |
| | | | 5 | | | | | | |
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | Х | KE-12167 | X | Х | X | Х | Х | Х |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | X | - | - | - | X | - | Х | Х |
| Potassium dihydrogen phosphate | 7778-77-0 | Χ | KE-28622 | Χ | Х | Χ | Χ | Χ | Х |

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | No. CAS | OECD HPV | Des polluants organiques persistants | organiques destruction de | |
|--------------------------------|------------|----------------|--|---------------------------|----------------|
| Yeast, ext. | 8013-01-2 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | Inscrit(e) | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Potassium dihydrogen phosphate | 7778-77-0 | Inscrit(e) | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

| Composant | No. CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam Convention (PIC) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|--------------------------------|------------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Yeast, ext. | 8013-01-2 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dipotassium phosphate | 7758-11-4 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Peptones, casein | 91079-40-2 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Potassium dihydrogen phosphate | 7778-77-0 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

Date de préparation14-févr.-2014Date de révision24-déc.-2021Date d'impression24-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité